



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

QUE le rôle général de perception est présentement déposé à mon bureau, situé au 6, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts.

QUE l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 7 février 2025.

QUE les comptes de taxes seront payables en un (1) versement échéant le 10 mars 2025 s'il est inférieur à 300 \$ et en quatre (4) versements, échéant le 10 mars, le 12 mai, le 14 juillet et le 15 septembre 2025, s'il est supérieur à 300 \$. En cas de non-paiement d'un versement à échéance, seul le montant du versement échu est alors exigible.

QU'un intérêt de 15% l'an sera chargé sur toutes les taxes impayées à échéance.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 6 janvier 2025.

  
Josée Latour, CPA, OMA  
Trésorière